

La taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage

Simplifiez-vous la collecte de la taxe avec la CCI des Côtes d'Armor !

La CCI des Côtes d'Armor est délégataire du collecteur agréé CCI de Région Bretagne et donc habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

Nous vous proposons un service de proximité pour vous conseiller et vous aider dans vos formalités, soit directement, soit par l'intermédiaire de votre cabinet comptable :

- assistance et suivi pour les démarches administratives,
- accompagnement au calcul et à l'affectation de la taxe avec un logiciel spécialisé,
- contrôle du dossier qui vous garantit sa conformité vis-à-vis de la législation.

Contact

A compter du 25 janvier 2012, une équipe est gracieusement mise à votre disposition au numéro direct : 02.96.78.55.77

En partenariat avec [l'Ordre des Experts-Comptables](#)

La taxe d'apprentissage, une ressource indispensable à la formation :

La taxe d'apprentissage est un impôt prélevé au bénéfice des organismes de formations techniques, technologiques et professionnelles ainsi que l'apprentissage. La taxe a pour objet de faire participer les entreprises, tous secteurs d'activité confondus, au financement des formations du CAP au diplôme de grande école.

La taxe d'apprentissage s'avère une aide indispensable pour :

- Une politique dynamique en faveur de l'emploi local,
- Mettre en place de nouvelles formations adaptées à vos besoins actuels,
- Financer les investissements nécessaires à la formation de vos futurs collaborateurs.

En 2011, les fonds disponibles pour la collecte de la taxe d'apprentissage ont été alloués selon les critères suivants :

- Accompagner les établissements costarmoricens formant des jeunes pour les entreprises du Département
- Favoriser les formations transversales (Qualité, Commerce, Informatique?)
- Favoriser les formations par alternance
- Accompagner les principaux secteurs d'activité du Département (Industrie, Bâtiment, Pêche, Commerce, Informatique?)
- En 2011, 12 organismes de formation préparant des jeunes du CAP au Bac + 4 ont bénéficié des fonds disponibles de la collecte de la Taxe d'apprentissage

Non

Non

2008.11.20

[Formations](#)

la taxe d'apprentissage, le contrat d'apprentissage - Chambre de Commerce et d'Industrie 22
la taxe d'apprentissage, le contrat d'apprentissage - Chambre de Commerce et d'Industrie 22
taxe d'apprentissage cotes d'armor, contrat d'apprentissage côtes d'armor apprentissage CCI 22